



**Séance ajournée
20 juin 2012**

À la séance ajournée du Conseil des commissaires de la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais tenue au Centre Mgr-Lucien-Beaudoin, 34, rue Binet, Gatineau (Québec), le mercredi 20 juin 2012 à 20 h 30 et à laquelle séance sont présents :

Étaient présents :

M. Jocelyn Blondin, président (par voie téléphonique)
M. Jean-Pierre Reid, vice-président
Mme Silvia Barkany
Mme Hélène Bélisle
M. Jean-Pierre Brind'Amour
M. Gilles Chagnon
M. Gilbert Couture
M. Mario Crevier
M. Alain Gauthier
M. Ugo de Montigny (20 h 35)
Mme Sylvie Joanisse
M. Dominique Kenney
M. Serge Lafortune
Mme Chantal Leblanc-Bélanger
Mme Johanne Légaré
M. Jacques Lemay
Mme Marie-Andrée Lépine
M. Jean Malette
M. André Maurice
Mme Marthe Nault

Étaient absents :

Mme Francine Lorange
Mme Francine Poitras
M. Michel Gervais

Étaient également présents :

M. Jean-Claude Bouchard, directeur général
M. Marcel Lalonde, directeur général adjoint
M. Pierre Ménard, secrétaire général
Mme Jocelyne Bertrand, coordonnatrice aux communications
Mme Sylvie Maltais, directrice, Service de l'éducation des adultes (F.G.)
M. Luc Pelchat, directeur, Service des ressources matérielles
M. Jean-Éric Lacroix, directeur, Service des ressources humaines
Mme Nadine Peterson, directrice, Service des ressources éducatives
M. Rémi Lupien, directeur, Service des ressources financières
M. Simon Leclair, directeur, Serv. de l'organisation scolaire et du transport
M. Éric Bernatchez, directeur, Service des technologies de l'information

Incidence

20 h 35 : M. Ugo de Montigny prend son siège

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Après avoir procédé à la vérification du quorum et à l'ouverture de la séance, le vice-président, en remplacement du président, qui assiste à la séance par voie téléphonique, assure la présidence et procède à l'ouverture de la séance et à l'adoption de l'ordre du jour.

C.C.-11-12-1592 Monsieur Gilbert Couture propose d'adopter l'ordre du jour avec les modifications suivantes :

Ajout

9. Approbation – Contrat de location de licences Microsoft
10. Soumission – Projet « Installation d'un nouveau système de ventilation du gymnase – École du Parc-de-la-Montagne »
- 11.1 Félicitations – Au groupe d'élèves d'Harmonie de l'École secondaire Grande-Rivière pour l'obtention de la note d'argent à Sherbrooke.

- 11.2** Félicitations – Aux élèves de l'École des Rapides-Deschênes pour l'obtention de la bannière du championnat régional d'athlétisme sous la supervision du personnel.
- 11.3** Félicitations – Aux élèves des écoles secondaires et aux accompagnateurs de la CSPO pour leur participation au Grand Défi Pierre Lavoie.
- 11.4** Remerciements – Aux commissaires qui ont participé à la rencontre sociale organisée par les membres du Comité de parents.

Adoptée à l'unanimité.

Politique « Frais de déplacement du personnel de la commission (60-31-20) » – Adoption

POLITIQUE «FRAIS DE DÉPLACEMENT DU PERSONNEL DE LA COMMISSION (60-31-20) » – ADOPTION

Considérant la résolution C.C.-11-12-1521 adoptée lors de la séance du Conseil des commissaires du 11 avril 2012;

Considérant les consultations effectuées auprès des Comités de relation de travail (CRT) des enseignants, des employés de soutien et des professionnels ainsi que du Comité consultatif de gestion (CCG);

Considérant la recommandation du Comité exécutif réuni en Comité de travail (budget);

C.C.-11-12-1593 Monsieur Dominique Kenney propose que le Conseil adopte la politique « Frais de déplacement du personnel de la Commission (60-31-20) », dont copie est jointe aux présentes.

Adoptée à l'unanimité

Taxe scolaire – Taux d'intérêt sur les arrérages

TAXE SCOLAIRE – TAUX D'INTÉRÊT SUR LES ARRÉRAGES

Considérant que l'article 316 de la *Loi sur l'instruction publique* (L.R.Q., c. I-13.3) précise que la taxe scolaire porte intérêt au taux que fixe la Commission scolaire;

Considérant la recommandation du Comité exécutif réuni en Comité de travail (budget);

C.C.-11-12-1594 Monsieur Mario Crevier propose que le taux d'intérêt sur les arrérages de la taxe scolaire soit fixé à 16 % pour l'année scolaire 2012-2013.

Approbation des budgets des écoles et des centres 2012-2013

APPROBATION DES BUDGETS DES ÉCOLES ET DES CENTRES 2012-2013

Considérant que, conformément à l'article 276 de la *Loi sur l'instruction publique* (L.R.Q., c. I-13.3), la Commission scolaire doit approuver les budgets des écoles, des centres de formation professionnelle et des centres d'éducation des adultes;

Considérant que les budgets des écoles et des centres ont été préparés en conformité avec le cadre budgétaire 2012-2013;

Considérant que les budgets des écoles et des centres ont été adoptés par les Conseils d'établissement conformément aux articles 95 et 110.4 de la *Loi sur l'instruction publique*;

Considérant que ces budgets font partie intégrante du budget de fonctionnement de la Commission scolaire ;

Considérant la recommandation du Comité exécutif réuni en comité de travail (budget);

C.C.-11-12-1595 Monsieur André Maurice propose d'approuver les budgets des écoles, des centres de formation professionnelle et des centres d'éducation des adultes pour l'année scolaire 2012-2013, sous réserve de réajustements qui pourront être apportés au cours de l'année selon les effectifs réels et de toutes autres modifications pouvant affecter les revenus et dépenses des établissements.

Adoptée à l'unanimité

Budget de fonctionnement, d'investissement et de service de la dette pour l'année 2012-2013

BUDGET DE FONCTIONNEMENT, D'INVESTISSEMENT ET DE SERVICE DE LA DETTE POUR L'ANNÉE 2012-2013

Considérant que, conformément à l'article 277 de la *Loi sur l'instruction publique* (L.R.Q., c. I-13.3), la Commission scolaire doit adopter et transmettre à la ministre son budget de fonctionnement, d'investissement et de service de la dette pour l'année scolaire 2012-2013;

Considérant que ce budget prévoit un déficit d'exercice égal ou inférieur à 22 % du surplus accumulé au 30 juin 2011 exception faite de la valeur nette des terrains;

Considérant que l'évaluation uniformisée qui a été utilisée pour l'établissement de la subvention de péréquation est établie au montant de 10 973 990 953 \$ en conformité avec la Loi et les règles budgétaires de consultation 2012-2013;

Considérant que le budget prévoit que le taux de la taxe scolaire est fixé à 0,27130 \$;

Considérant que ce taux respecte les limites prévues par la Loi, sous réserve de l'adoption du *Règlement sur le produit maximal de la taxe scolaire 2012-2013*;

Considérant la recommandation du Comité exécutif réuni en Comité de travail (budget);

C.C.-11-12-1596 Madame Johanne Légaré propose que le budget de fonctionnement, d'investissement et de service de la dette pour l'année scolaire 2012-2013 soit adopté et transmis à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport et que le taux de la taxe scolaire soit fixé à 0,27130 \$, sous réserve de l'adoption du *Règlement sur le produit maximal de la taxe scolaire 2012-2013*.

Vote

Pour : **16**

Contre : **0**

Abstention : **0**

Adoptée à l'unanimité

Règles budgétaires du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport octroyées aux commissions scolaires du Québec – Réaction de la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais

RÈGLES BUDGÉTAIRES DU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT OCTROYÉES AUX COMMISSIONS SCOLAIRES DU QUÉBEC – RÉACTION DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES PORTAGES-DE-L'OUTAOUAIS

Considérant la transmission tardive des paramètres de consultation, comprenant des coupures de près de 150 millions de dollars pour le réseau scolaire public;

Considérant que la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais (CSPO) a déjà subi des compressions estimées à 1 200 000 \$ en 2011-2012;

Considérant que ces compressions visaient autant les services directs aux élèves en formation générale des adultes et en formation professionnelle,

que la non-indexation des autres coûts excluant les salaires, l'énergie et le transport scolaire;

Considérant, qu'à ces compressions s'est ajouté un « effort général pour atteindre l'équilibre budgétaire » de 672 946 \$, tout en obligeant la Commission scolaire à préserver les services aux élèves;

Considérant que le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) a récidivé en 2012-2013 en imposant un « effort supplémentaire général pour atteindre l'équilibre budgétaire » de 1 917 960 \$;

Considérant que ces coupures devenues récurrentes s'ajoutent à celles déjà imposées aux commissions scolaires dans le cadre du Projet de loi 100 qui s'élèvent à 204 894 \$ pour l'année 2012-2013;

Considérant que l'ampleur de ces compressions budgétaires estimées à près de 2 millions de dollars pour la CSPO pour l'année 2012-2013 se situe à un niveau sans précédent et ne pourra avoir d'autres conséquences que d'affecter les services aux élèves;

Considérant que la CSPO avait entrepris de préparer ses plans d'effectifs qui doivent être adoptés à une date fixe;

Considérant le rôle interventionniste du MELS dans le choix des priorités des dépenses des commissions scolaires, notamment dans les baisses de ratios, dans les allocations touchant les tableaux numériques interactifs (TNI) et autres mesures à la pièce;

Considérant les mandats confiés aux commissions scolaires à travers leur convention de partenariat, telles la valorisation de la formation professionnelle, les offres de formation afin de répondre aux besoins du marché du travail et l'augmentation des taux de réussite et de diplomation, ainsi que la qualification des élèves;

Considérant que la CSPO constate que sa clientèle scolaire et le nombre d'élèves handicapés ou présentant des difficultés d'adaptation ou d'apprentissage sont à la hausse;

Considérant que la CSPO affecte la totalité des paramètres alloués par le MELS pour les services aux élèves et qu'elle réussit à injecter depuis plusieurs années, grâce à une gestion serrée de ses budgets, un montant supplémentaire de l'ordre d'environ 1 200 000 \$ qui serait visé par les compressions et qui se traduirait par une diminution des services aux élèves;

Considérant que l'adoption de la loi 20 (projet de loi 100) alimente la perception que les commissions scolaires (centres administratifs) disposent de budgets importants, et qu'il est donc facile de couper dans l'administration des commissions scolaires;

Considérant que les services administratifs sont aussi en lien avec les services aux élèves et visent à soutenir les écoles et les centres, et qu'une diminution de ces services affecterait nécessairement les écoles et les centres;

Considérant que les activités administratives sont liées en grande partie aux obligations découlant des lois et règlements du gouvernement ainsi qu'aux diverses demandes du MELS (notamment quant à la reddition de compte, aux contrôles administratifs, à la réforme comptable, à l'implantation des conventions de partenariat et de gestion ainsi qu'aux changements d'orientation ministérielle en matière éducative) qui sont souvent à l'origine de la lourdeur bureaucratique décriée;

C.C.-11-12-1597 Monsieur Jocelyn Blondin propose :

- que la CSPO dénonce vigoureusement les coupures afférentes aux règles budgétaires 2012-2013;

- que la CSPO appuie également la dénonciation faite par la Fédération des commissions scolaires du Québec quant à ces importantes compressions budgétaires;
- qu'une invitation soit lancée au gouvernement du Québec et au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) de considérer les commissions scolaires comme de véritables partenaires, notamment en matière de respect des rôles de chacun, mais également de les appuyer dans leur mission de promouvoir et de valoriser l'éducation publique sur leur territoire;
- qu'une copie de cette résolution soit transmise au Premier ministre du Québec, monsieur Jean Charest, à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport et Présidente du Conseil du Trésor, madame Michelle Courchesne, aux députés de Papineau, Gatineau, Hull et du Pontiac, M. Norman MacMillan et mesdames Stéphanie Vallée, Maryse Gaudreault et Charlotte L'Écuyer, à la présidente de la Fédération des commissions scolaires du Québec, madame Josée Bouchard, au Comité de parents de la CSPO, au président de la Fédération des Comités de parents du Québec, monsieur Gaston Rioux, au préfet de la MRC des collines de l'Outaouais, monsieur Robert Bussière, au maire de la Ville de Gatineau, monsieur Marc Bureau, ainsi qu'à toutes les commissions scolaires du Québec.

Adoptée à la majorité

Incidence

21 h 58 : Mme Hélène Bélisle quitte son siège

**Prolongation du
contrat d'achat
d'ordinateurs**

PROLONGATION DU CONTRAT D'ACHAT D'ORDINATEURS

Considérant la résolution C.C.-10-11-1423 visant l'achat de 700 ordinateurs;

Considérant l'option de prolongation d'un (1) an prévu aux clauses de l'appel d'offres 10-11-69;

Considérant le désir de la Commission scolaire de se prévaloir de l'option de prolongation d'un (1) an;

Considérant le désir du fournisseur de prolonger le contrat d'un (1) an;

Considérant l'appréciation favorable des services rendus par le fournisseur;

Considérant une majoration de prix de 10% du prix des ordinateurs du fournisseur;

Considérant les besoins d'acquisition de 450 nouveaux ordinateurs pour l'année scolaire 2012-2013;

C.C.-11-12-1598 Madame Chantal Leblanc-Bélanger propose de prolonger le contrat d'achat d'ordinateurs auprès de la firme Microcomm Inc., 165 boul. Gamelin, Gatineau, Québec, pour l'année scolaire 2012-2013, pour la somme de 186 750\$, (taxes en sus).

Adoptée à l'unanimité

**Mandat relatif à
l'achat de tableaux
numériques
interactifs**

MANDAT RELATIF À L'ACHAT DE TABLEAUX NUMÉRIQUES INTERACTIFS

Considérant que la participation de la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais au regroupement des achats du Centre des services partagés du Québec (CSPQ) est **obligatoire** pour commander les tableaux numériques interactifs et recevoir les allocations liées à la mesure 50680;

Considérant la somme de 324 000 \$ allouée par le MELS pour l'achat de TNI en 2012-2013;

Considérant que le CSPQ procédera à un appel d'offres pour ces équipements en partenariat avec le CCSR;

C.C.-11-12-1599 Monsieur Jacques Lemay propose que la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais accepte de participer au regroupement d'achats du Centre des services partagés du Québec et autorise Monsieur Jean-Claude Bouchard, directeur général, à signer pour et au nom de la Commission scolaire, les mandats d'achats et les bons de commande qui en découlent.

Adoptée à l'unanimité

Incidence

10 h 08 : M. Alain Gauthier, M. Jacques Lemay et M. Ugo de Montigny se lèvent de leur siège

10 h 09 : M. Alain Gauthier, M. Jacques Lemay et M. Ugo de Montigny reprennent leur siège

10 h 10 : M. Gilles Chagnon se lève de son siège

10 h 12 : M. Gille Chagnon reprend son siège

**Approbation –
Contrat de location
de licences
Microsoft**

APPROBATION – CONTRAT DE LOCATION DE LICENCES MICROSOFT

Considérant que les systèmes de la GRICS sont développés pour la suite bureautique Microsoft Office et le système d'exploitation Microsoft Windows;

Considérant que les fichiers provenant du MELS sont produits avec la suite bureautique Microsoft Office ;

Considérant les recommandations du comité PED-TIC;

Considérant la consultation effectuée auprès du Comité consultatif de gestion le 5 juin 2012 ;

Considérant la durée de trois (3) ans de l'entente avec Microsoft ;

Considérant l'obligation pour la Commission scolaire d'utiliser les logiciels dans le respect de la législation en vigueur ;

C.C.-11-12-1600 Monsieur Gilles Chagnon propose d'autoriser l'octroi d'un contrat de location de licences Microsoft pour le système d'exploitation Microsoft Windows, la suite Microsoft Office ainsi que les licences d'accès client, pour les années scolaires 2012-2013, 2013-2014 et 2014-2015, auprès de Softchoice Corporation, 116 rue Albert, suite 201, Ottawa, Ontario, K1P 5G3, représentante désignée de Microsoft par la GRICS, au montant de 272 661 \$, taxes en sus.

Adoptée à l'unanimité

**Soumission – Projet
« Installation d'un
nouveau système de
ventilation du
gymnase – École du
Parc-de-la-
Montagne »**

SOUMISSION – PROJET « INSTALLATION D'UN NOUVEAU SYSTÈME DE VENTILATION DU GYMNASSE – ÉCOLE DU PARC-DE- LA-MONTAGNE »

Considérant les termes de notre appel d'offres public No. 11-12-83;

Considérant que ledit projet est prévu dans le cadre de la Mesure 50690 - « Maintien des bâtiments 2010-2011 »;

Considérant l'analyse des soumissions reçues par le Service des ressources matérielles;

C.C.-11-12-1601 Monsieur Serge Lafortune propose que le contrat relatif au projet « Ventilation du gymnase – École du Parc-de-la-Montagne » soit accordé à la firme DMA Construction, 50, boul. St-Raymond, Gatineau, Québec, J8Y 1R7, au montant de 218 000,00 \$ (taxes en sus), soumission déclarée la plus basse conforme;

<u>Autres soumissionnaires</u>	<u>Montant (taxes en sus)</u>
É. Séguin & Fils Ltée	235 000,00 \$
LCC & Associés Canada Inc.	265 500,00 \$
7227361 Canada Inc.	320 000,00 \$

Adoptée à l'unanimité

Félicitations – Au groupe d'élèves d'Harmonie de l'École secondaire Grande-Rivière pour l'obtention de la note d'argent à Sherbrooke.

FÉLICITATIONS – AU GROUPE D'ÉLÈVES D'HARMONIE DE L'ÉCOLE SECONDAIRE GRANDE-RIVIÈRE POUR L'OBTENTION DE LA NOTE D'ARGENT A SHERBROOKE

C.C.-11-12-1602 Monsieur Jean-Pierre Reid propose que des félicitations soient adressées au groupe d'élèves d'Harmonie de l'École secondaire Grande-Rivière pour l'obtention de la note d'argent à Sherbrooke.

Adoptée à l'unanimité

Félicitations – Aux élèves de l'École des Rapides-Deschênes pour l'obtention de la bannière du championnat régional d'athlétisme sous la supervision du personnel.

FÉLICITATIONS – AUX ÉLÈVES DE L'ÉCOLE DES RAPIDES-DESCHÊNES POUR L'OBTENTION DE LA BANNIÈRE DU CHAMPIONNAT RÉGIONAL D'ATHLÉTISME SOUS LA SUPERVISION DU PERSONNEL

C.C.-11-12-1603 Monsieur Ugo de Montigny propose que des félicitations soient adressées aux élèves de l'École des Rapides-Deschênes pour l'obtention de la bannière du championnat régional d'athlétisme sous la supervision du personnel.

Adoptée à l'unanimité

Félicitations – Aux élèves des écoles secondaires et aux accompagnateurs de la CSPO pour leur participation au Grand Défi Pierre Lavoie

FÉLICITATIONS – AUX ÉLÈVES DES ÉCOLES SECONDAIRES ET AUX ACCOMPAGNATEURS DE LA CSPO POUR LEUR PARTICIPATION AU GRAND DÉFI PIERRE LAVOIE

C.C.-11-12-1604 Madame Johanne Légaré propose que des félicitations soient adressées aux élèves des écoles secondaires et aux accompagnateurs de la CSPO pour leur participation au Grand Défi Pierre Lavoie.

Adoptée à l'unanimité

Remerciements – Aux commissaires qui ont participé à la rencontre sociale organisée par les membres du Comité de parents

REMERCIEMENTS – AUX COMMISSAIRES QUI ONT PARTICIPÉ À LA RENCONTRE SOCIALE ORGANISÉE PAR LES MEMBRES DU COMITÉ DE PARENTS

C.C.-11-12-1605 Madame Silvia Barkany propose que des remerciements soient adressés aux commissaires qui ont participé à la rencontre sociale organisée par les membres du Comité de parents.

Adoptée à l'unanimité

LEVÉE DE LA SÉANCE

C.C.-11-12-1591 Madame Chantal Leblanc-Bélangier propose la levée de la séance. Il est 22 heures 20 minutes.

Adoptée à l'unanimité

Le président

Le secrétaire général

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE AJOURNÉE DU 20 JUIN 2012

1. Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour
2. Politique «Frais de déplacement du personnel de la Commission (60-31-20) » – Adoption
3. Taxe scolaire – Taux d'intérêt sur les arrérages
4. Approbation des budgets des écoles et des centres 2012-2013
5. Budget de fonctionnement, d'investissement et de service de la dette pour l'année 2012-2013
6. Règles budgétaires du MELS octroyées aux commissions scolaires du Québec – Réaction de la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais
7. Prolongation du contrat d'achats d'ordinateurs
8. Mandat relatif à l'achat de tableaux numériques interactifs
9. Approbation – Contrat de location de licences Microsoft
10. Soumission – Projet « Installation d'un nouveau système de ventilation du gymnase – École du Parc-de-la-Montagne »
11. **Félicitations**
 - 11.1. Au groupe d'élèves d'Harmonie de l'École secondaire Grande-Rivière pour l'obtention de la note d'argent à Sherbrooke.
 - 11.2. Aux élèves de l'École des Rapides-Deschênes pour l'obtention de la bannière du championnat régional d'athlétisme sous la supervision du personnel.
 - 11.3. Aux élèves des écoles secondaires et aux accompagnateurs de la CSPO pour leur participation au Grand Défi Pierre Lavoie.
 - 11.4. Remerciements – Aux commissaires qui ont participé à la rencontre sociale organisée par les membres du Comité de parents.
12. Levée de la séance